

MINISTERE DU PLAN ET SUIVI DE LA	
MISE EN ŒUVRE DE LA REVOLUTION	
DE LA MODERNITE	
COURRIER REÇU	
Par.....	25 NOV 2014
Date.....	7681
N° d'Enreg.....	
Signature:	M



**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU
1^{er} OCTOBRE 2014**

Lieu : Salle Virunga, Hôtel Memling

I. PRESIDENCE : S.E Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E

II. QUORUM :

Membres du Comité Exécutif présents :

1. S.E Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E
2. S.E. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, 1^{er}V/Président du C.E
3. S.E. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECNT ,2^{ième} V/Président
4. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
5. S.E. ABAYUWE LISKA, Vice-Ministre du Budget
6. M. Simon TUMAWAKU, Délégué des Entreprises minières privées
7. M .Bin NASSOR KASSONGO., délégué de la Chambre des Mines
8. Mme. Yvonne MBALA, déléguée des Entreprises pétrolières
9. M. Robert MUNGANGA, délégué des entreprises minières publiques
10. Mme VAN de VEN, déléguée des entreprises forestières
11. M. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile
12. M. Albert KABUYA,délégué de la Société Civile
13. M. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
14. M Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile

Membres du Comité Exécutif en mission

15. S.E. Roger SHULUNGU, Vice-Ministre des Finances
16. M. John BUPILA, DIRCABA du Premier Ministre
17. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
18. M. Firmin Koto, délégué de la Présidence de la République
19. M. IBOND RUPAS, délégué de la Société Civile

Points focaux présents

1. Honorable KONGO BUDINA, point focal Sénat
2. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal 1^{er} Ministre

Invités

1. Victor BATUBENGA, Inspecteur général des Finances, Chef des Services
2. Vincent KABWA, DGA DGI
3. Carol LUTALADIO, DGA DGDA
4. Magali MANDER, GIZ
5. Suzane Van BALLELEON, Union Européenne
6. Jean Claude MALONGO, Union Européenne



Conformément au Règlement d'Ordre, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

Observation

M. Robert MUNGANGA récemment désigné pour représenter l'Administrateur Délégué de la GECAMINES au Comité Exécutif a été présenté aux membres.

III. ORDRE DU JOUR ADOpte

1. Adoption du PV du 15 aout 2014
2. Point sur la situation d'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2012
3. Divers : Examen de la demande de la GIZ pour le placement d'un expert intégré au ST ITIE.

IV. DEROULEMENT DE LA REUNION

1^{er} Point de l'Ordre du jour : **ADOPTION DU PV DU 15 AOUT 2014**

Le PV du 15 aout 2014 a été adopté à l'unanimité.

2^{ième} point de l'Ordre du Jour : **POINT SUR LA SITUATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU RAPPORT ITIE-RDC2012 .**

i). Exposé

A sa réunion du 15 Aout 2014, le Comité Exécutif avait adopté, sous réserves d'éventuelles améliorations qu'apporterait l'Administrateur Indépendant, le Rapport de la mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012 et ses annexes. Ce dernier a été soumis à l'Administrateur Indépendant, le Cabinet MOORE STEPHENS, pour revue lors de ses travaux préliminaires sur terrain. A l'issue de ces travaux, le Cabinet MOORE S. a produit un projet de Rapport de lancement qui a été présenté aux Parties Prenantes pour discussion à Lubumbashi du 16 au 17 septembre 2014.

Le projet de Rapport de lancement présenté porté sur le Périmètre, le Cadre Référentiel, les Formulaires de déclaration des Flux classiques ainsi que les formulaires des informations contextuelles.

A l'issue de cette discussion, les parties prenantes se sont déclarées satisfaites puisque le Rapport de lancement présenté par l'Administrateur Indépendant reprend près de 98% du contenu du Rapport de la mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012 récemment adopté par le CE. Bien sûr que les 2% restant ont constitué des améliorations de l'AI.

Cependant, quelques questions soulevées n'ont pas pu trouver de réponse au cours de l'atelier d'ensemble. C'est ainsi que les parties se sont convenues de les verser au Groupe Technique de Travail et de Suivi (GTS) composé des membres du CE, des experts de la Société Civile, ceux des Entreprises et aussi ceux des Régies financières. Le 18 septembre 2014 à Lubumbashi même le GTS s'est réuni en associant l'Administrateur Indépendant en vue d'un traitement approfondi des questions pendantes. Certaines de ces questions ont trouvé solutions tandis d'autres sont restées sans réponses.



Le Secrétariat Technique a considéré les questions non résolues comme des défis à soumettre au CE pour dernière décision tout en lui proposant des pistes des solutions. Ainsi le GMP a levé les options indiquées dans le tableau suivant.

DEFIS	OPTIONS LEVEES
PERIMETRE DES ENTREPRISES	
Difficulté de collecter les données de l'Entreprise Rio Tinto Congo SPRL que l'Administrateur Indépendant a intégrée dans le Périmètre pour la réconciliation alors que cette Entreprise a fermé en 2012.	RIO TINTO fera partie du périmètre pour la réconciliation. Les formulaires seront envoyés à la représentante de l'entreprise, Mme Marie-Chantal Kaninda.
Difficulté d'intégrer 9 entreprises dans le Périmètre comme recommandé par la partie Société Civile. Il s'agit des Entreprises ci-après : Acacia, Kwango, Mines MaadiniMining, Masters Mining, Mexpo, Miniere du Congo, Amani Consulting, Grande Cimenterie du Katanga (GCK) et DFSA Mining Congo	Ces neuf entreprises n'intègreront pas le Périmètre :En effet, les 6 premières ont effectué des paiements en dessous du seuil de matérialité et seront déclarées unilatéralement par l'Etat, Amani Consulting est partenaire de SOKIMO dans la JV GIRO GOLD retenue dans le Périmètre ; GCK bien qu'elle ait effectué des paiements significatifs est une cimenterie; enfin DFSA Mining Congo (partenaire de SAKIMA et non sa JV) a effectué en 2012 des paiements de 140.000 USD sera déclarée unilatéralement par SAKIMA
FLUX FINANCIERS	
Déclarer et réconcilier « Fonds versés à la GCM pour la vente des scories »GTL/STL	L'Administrateur Indépendant va créer un formulaire à transmettre à GECAMINES et DGRAD pour la déclaration de la redevance sur la vente des scories à GTL/STL . Le formulaire devra reprendre une colonne des quantités du produit vendu afin de faciliter les calculs et la conciliation des montants du flux
Vente de la licence Frontier.	Flux retenu et à ajouter au Référentiel.Créer un formulaire à distribuer à Frontier et à la DGRAD pour capter cette vente.
Indemnisation pour la perte des revenus escomptés à titre du contrat d'amodiation (SOKIMO-AGK)	Le flux sera nommé : « Loyer d'amodiation/Rente mensuelle /Indemnité pour perte de revenus escomptés au titre de contrat d'amodiation
Assistance technique et financière (Contrat SOKIMO-AGK)	Flux non retenu, à ce jour rien n'a été payé par l'AGA à la SOKIMO. Les négociations continuent alors qu'AGA est sur le point de quitter la JV.
Déclaration et réconciliation du flux Droit d'entrée OFIDA-DGDA-pénalités	Flux non retenu, les Droits d'entrée et les pénalités revenant à la DGDA sont deux flux distincts repris dans le référentiel. S'agissant des pénalités il y a lieu de relever qu'une quotité revient à la DGDA et l'autre quotité est versée au compte du Trésor.
Exclusion de la TVA du cadrage des flux d'avantage 2012	La TVA ne fera pas partie du cadre référentiel des flux 2012
FORMULAIRES	

Création d'un formulaire qui reprend la répartition des Pas de Porte entre EPE et l'Etat (50% à l'EPE et 50% État)	Demander au Conciliateur d'étudier la possibilité de créer ce formulaire. (Observation : Le Comité Exécutif a néanmoins noté que le formulaire actuel ne pose pas de problème et permet la traçabilité du flux)
INFORMATIONS CONTEXTUELLES	
Réconciliation des statistiques des employés, des montants rapatriés par les Entreprises et des pas de porte entre la GCM et la BCC et déclaration unilatérale du niveau d'investissement.	Déclaration unilatérale des entreprises des statistiques des effectifs des employés. Le coût des investissements ne fera pas partie du cadre référentiel des flux 2012 Ne pas inclure la BCC dans le périmètre.

En ce qui concerne les Formulaires de déclaration, les membres ont noté que ces formulaires leur avaient été soumis en ligne pour amendement et qu'ils les ont tous adoptés.

ii). Délibération

Soumis au vote après un long débat, le Rapport de lancement est adopté à « 13 voix pour » et « une voix » qui n'a pas exprimé sa position. De facto, sont aussi validés les formulaires de déclaration hormis les deux formulaires à concevoir tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. Il est convenu que le Rapport adopté sera publié sur le site web de l'ITIE- RDC.

3^{ième} point de l'Ordre du jour : Divers : Examen de la demande de placement d'un expert intégré –CIM (GIZ) pour le ST ITIE-RDC.

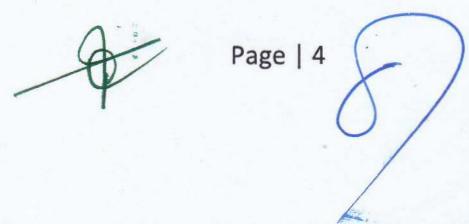
La demande et la motivation de placement de cet expert intégré sont exposées par le Coordonnateur National. Pour de plus amples précisions, la parole est accordée à Mme Magali Mander de la GIZ présente dans la salle.

Un débat est ouvert. Un membre de la composante Entreprises et un autre de la composante Société Civile proposent de reporter le débat en vue d'approfondir la question et de la débattre prochainement en l'absence de la GIZ.

Le report est accepté à l'unanimité. A ce sujet, le Comité Exécutif se prononcera prochainement et sa décision sera communiquée à la GIZ.

Un point non inscrit dans le divers a été abordé sur insistance d'un membre de la composante Entreprises. Ce membre est revenu sur le délai de transmission des documents au Comité Exécutif, sur sa volonté de voir les documents être transmis en dur et non en soft comme il en est de coutume. Le même membre a souhaité que le rôle de préparer les ordres du jour du Comité Exécutif revienne aux membres de l'organe de décision et non au Secrétariat Technique.

En rapport avec les préoccupations soulevées par ce membre, un des délégués des entreprises concernant la transmission tardive des documents de travail et la préparation de l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif, il a été souligné que certains documents sont transmis en respectant le délai alors que d'autres sont transmis hors délai prescrit. A ce sujet, le Président du Comité Exécutif a rappelé la préoccupation qui avait été soulevée par la société civile de recevoir les documents dans le délai prescrit.



PROCES VERBAL CE N° 11/2014
01/10/2014

Concernant particulièrement le document de demande de placement d'un expert intégré au Secrétariat Technique, le Président du CE a indiqué que ce document ne pouvait pas être traité par ce qu'il venait de le découvrir séance tenante, le délai de transmission des documents n'était pas respecté. Il lui a été fait remarquer que ledit document était envoyé 14 jours avant la réunion, Sur ce, le Président a retiré sa parole.

Quant à la question de savoir qui prépare l'ordre du jour des réunions du CE, il a été retenu que c'est le Secrétariat Technique qui prépare l'ordre du jour et chaque membre du Comité Exécutif a la possibilité de proposer des modifications audit ordre du jour ou de proposer d'autres sujets

Commencée à 14h 20 la réunion a pris fin à 17h 31'.

Le Rapporteur

MACK DUMBA Jeremy
Coordonnateur National

Le Président du Comité Exécutif

Celestin VUNABANDI KANYAMIHIGO
Ministre du Plan et SMRM